

L'Essentiel

NUMÉRO 24 - JUIN 2025



UN CADRE PLUS CLAIR, POUR GARDER LE CAP

La réglementation doit prendre en compte la réalité des acteurs économiques

Simplifier l'économie de nos territoires

une nécessité pour nos filières

Antidumping :

protéger la chimie européenne sans fragiliser nos industries

Révision de REACH

replacer l'innovation au cœur de la chimie de formulation



S'ADAPTER POUR RÉSISTER

S'adapter c'est peut-être l'un des secrets pour résister à la tempête que nous connaissons actuellement.

Un contexte réglementaire sans précédent pour nos adhérents, tiraillés entre l'entrée en vigueur de réglementations majeures et les prémices – tant nécessaire qu'attendues – d'une simplification. À cela s'ajoute le coût encore élevé des intrants et un environnement mondial incertain, marqué par l'instabilité géopolitique ainsi que par certaines velléités protectionnistes en constante évolution.

S'adapter, donc, c'est notre quotidien en tant que permanents d'une fédération professionnelle : apporter les réponses les plus justes à nos adhérents, et construire avec eux les positions collectives de la filière.

S'adapter, c'est aussi durer. En cette année où nous fêtons les 140 ans de la Chambre Syndicale des Couleurs et Vernis – qui s'est adaptée au gré des époques pour devenir la Fipec en 1978 – forts de cette histoire et de toutes nos évolutions, nous sommes plus que jamais tournés vers l'avenir.

S'adapter, enfin, c'est repenser régulièrement nos outils de communication, pour offrir à nos parties prenantes une lecture éclairée de l'actualité et des éléments de contexte que nous espérons les plus utiles.

C'est dans cet esprit que nous faisons évoluer L'Essentiel. Avec tous ceux qui y ont contribué, j'espère que cette nouvelle formule vous plaira.

Bonne lecture !

Gilles RICHARD
Délégué Général

Question / Réponse

Pourquoi la représentativité est-elle essentielle – et comment est-elle calculée ?

La représentativité permet à une fédération de négocier des accords collectifs, de siéger dans les instances paritaires et de bénéficier des fonds du dialogue social. Elle est évaluée tous les quatre ans par la Direction générale du travail (DGT), à partir des adhérents de l'année N-1 et des effectifs salariés de l'année N-2.

Pour être reconnue, une organisation doit fédérer au moins 8% des entreprises syndiquées ou des salariés de la branche.

Concrètement, sans représentativité :

- une fédération ne peut plus signer d'accords pour l'ensemble de la branche,
- ne siège plus dans les commissions paritaires,
- perd l'accès aux financements liés au dialogue social.

C'est perdre sa voix et sa légitimité.

En 2024, la Fipec s'est fortement mobilisée pour sensibiliser ses adhérents à l'importance de répondre aux enquêtes. Résultats attendus mi-2025.

Publication, rédaction, conception et réalisation graphique

Pôle Influence de la Fipec

Crédit photos et illustrations

Emballages plastiques à usage unique : la Fipec s'engage dans la feuille de route 3R

Fin des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 :

C'est l'objectif fixé par la loi AGEC. Pour y parvenir, chaque secteur doit définir ses propres leviers d'action en matière de réduction, réemploi et recyclage des emballages. C'est dans ce cadre que la Fipec s'est mobilisée, en réponse à l'appel à projets lancé par l'ADEME à l'automne 2024. L'élaboration d'une feuille de route 3R répond à un cahier des charges exigeant : diagnostic des emballages utilisés

par type de produit, évaluation des alternatives existantes, analyse de faisabilité technique et économique, et plan d'action structuré. Cette démarche s'inscrit également dans un contexte réglementaire en pleine évolution, avec l'arrivée du règlement européen Emballages et déchets d'emballages, qui introduira des critères de conception obligatoires pour le recyclage des emballages à horizon 2030.

La Fipec a créé dès 2023 un groupe de travail Emballages

réunissant les cinq syndicats de la fédération, pour anticiper ces transformations. Ces travaux ont permis de rédiger un premier état des lieux sur les emballages plastiques à usage unique dans nos industries.

En janvier 2025, la Fipec a officiellement candidaté à l'appel à projets de l'ADEME

et a lancé en avril ses travaux avec l'accompagnement du cabinet (RE)SET. Objectif : produire d'ici fin 2025 une feuille de route ambitieuse et opérationnelle, conciliant performance environnementale et compétitivité des entreprises de la filière.



Huiles minérales : la filière encres toujours mobilisée

Fixée par l'arrêté du 13 avril 2022 d'application de l'article 112 de la loi AGEC, l'interdiction des huiles minérales dans les encres génère toujours une impasse réglementaire face à laquelle la Fipec poursuit son action en lien étroit avec ses partenaires.

Depuis plusieurs années, l'Afei, la Fipec, l'EuPIA et d'autres associations de la chaîne recommandent d'utiliser des encres sans huiles minérales pour les emballages alimentaires. Cependant, les encres à base d'huiles minérales restent difficilement substituables pour les publications. Aux seuils imposés depuis janvier 2025, les méthodes d'analyse existantes en test de rou-



-tine ne permettent pas de détecter les huiles minérales telles que définies par l'arrêté. La conformité ne peut donc aujourd'hui être prouvée pour l'ensemble des acteurs : des producteurs d'encres aux metteurs en marché d'imprimés (éditeurs de presse et d'ouvrages ou de tout autre imprimé à destination du public telle une notice de médicament). Ce qui génère, dès lors, une insécurité juridique tout au long de la chaîne de valeurs pour les opérateurs.

Depuis 2020, les enquêtes antidumping dans le secteur de la chimie européenne se sont multipliées. En 2024, 38 étaient en cours, la moitié ciblant la Chine. Elles doivent analyser d'éventuelles situations de concurrence déloyale menaçant certaines filières industrielles.

De telles procédures se concluent, le plus souvent, par des mesures anti-dumping imposant des droits additionnels sur les importations en provenance des zones visées. Et la France, fervente défenseuse de l'outil, y apporte un soutien systématique. Contre-intuitivement, lorsqu'ils visent des intrants, ces « droits antidumping » sont défavorables aux industriels de la transformation comme les acteurs de la chimie de formulation. Ils négligent, en effet, les interdépendances dans le commerce international et l'inégale disponibilité (voire l'absence) de certains éléments ou matières selon les régions.



Une vision francocentrée

Ce seuil si bas ne prend en compte ni les faux positifs, ni la présence involontaire, contribuant ainsi davantage à la confusion. Plus étonnant, cette interdiction de fait vient se heurter à l'objectif essentiel de développement de la circularité de la même loi. La présence des huiles minérales dans les emballages pouvant tout autant provenir du recyclage de toute origine, la traçabilité n'étant, en la matière, impossible.

L'arrêté ignore, en outre, la réalité de l'impression, notamment pour le papier et le carton. Une majorité des éditions et des publications magazines destinées à notre marché est en effet imprimée hors de France, intégrant des commandes pour d'autres marchés ne répondant pas aux mêmes exigences réglementaires. Lors de ces tirages, changer les encres uniquement pour la partie destinée à la France ne garantit, en rien, l'absence d'huiles minérales (résidus, fuites, projections...) et demeure économiquement infaisable.

Le dossier reste ouvert, sans se figer. La Fipec poursuit les échanges dans une logique de co-construction avec l'administration et l'exécutif, pour faire émerger une solution juridiquement robuste, scientifiquement fondée et économiquement viable pour la filière.

Révision de REACh : replacer l'innovation au cœur de la chimie de formulation

A l'heure où l'Europe veut renforcer sa souveraineté industrielle, la révision du règlement REACh représente une opportunité stratégique : faire de la réglementation un levier – et non un frein – pour l'innovation dans la chimie de formulation.



Le règlement REACh, en vigueur depuis 2006, constitue l'un des cadres réglementaires les plus structurés au monde pour encadrer la mise sur le marché des substances chimiques. Il a permis des avancées significatives dans l'évaluation des substances et la prévention des risques. Toutefois, son application n'a cessé de complexifier le quotidien des industriels générant une charge administrative croissante. Restreignant l'usage de certaines substances (ou l'interdisant), REACh a, en outre, imposé une réallocation des moyens de R&D des entreprises, devant multiplier les reformulations, parfois aux dépens des innovations.

Une demande partagée : simplifier, sans rejeter la révision

CEPE, notre fédération européenne pour les peintures, encres et couleurs pour artistes, a publié en avril ses propositions pour une révision utile de REACh. La Fipecc a contribué à la démarche et en relaie les priorités :

- réduire la complexité réglementaire, pour faciliter la mise en conformité et favoriser l'agilité des industriels,
- ajuster les délais de mise en œuvre, en tenant compte des capacités techniques et économiques des entreprises,
- adopter une approche plus pragmatique, fondée sur les risques réels et les usages concrets, et non uniquement sur les dangers.

Relancer l'investissement et l'innovation en Europe

Ce besoin de simplification ne vise pas à abaisser les exigences, il invite à créer un environnement plus favorable à l'investissement, à la substitution des substances dangereuses, et à l'émergence de solutions innovantes pour accompagner la transition écologique et sociale. Une meilleure prévisibilité du cadre réglementaire favoriserait l'innovation, au moment où l'enjeu de souveraineté européen n'a jamais été aussi prégnant. Avec CEPE et FEICA, la Fipecc se mobilise pour que la future version de REACh devienne un véritable levier de compétitivité.

Antidumping : protéger la chimie européenne sans fragiliser nos industries

Face à une concurrence jugée déloyale, l'Europe renforce ses instruments de défense commerciale. Mais les mesures antidumping peuvent parfois déséquilibrer des marchés qu'elles entendent protéger. La mobilisation de la Fipec sur le dioxyde de titane en est l'illustration.



Dans la chimie, des enquêtes antidumping en hausse

Depuis 2020, les enquêtes antidumping dans le secteur de la chimie européenne se sont multipliées. En 2024, 38 mesures de défense commerciale étaient en cours, la moitié ciblant la Chine. Elles doivent analyser d'éventuelles situations de concurrence déloyale menaçant certaines filières industrielles.

De telles procédures se concluent, le plus souvent, par des mesures anti-dumping imposant des droits additionnels sur les importations en provenance des zones visées. Et la France, fervente défenseuse de l'outil, y apporte un soutien systématique. Contre-intuitivement, lorsqu'ils visent des intrants, ces « droits antidumping » sont défavorables aux industriels de la transformation comme les acteurs de la chimie de formulation. Ils négligent, en effet, les interdépendances dans le commerce international et l'inégale disponibilité (voire l'absence) de certains éléments ou matières selon les régions.

Focus : le cas emblématique du dioxyde de titane (TiO₂)

Le dioxyde de titane, pigment opacifiant utilisé dans les peintures, résines et mastics et les encres blancs et clairs est au cœur de cette tension. Il représente jusqu'à 40% des coûts de production pour certaines formulations et 20 à 30% du prix final des produits finis.

À la suite d'une plainte déposée par une coalition ad hoc (ETDC), composée majoritairement d'acteurs américains et britanniques, des droits antidumping de 14% à 39,7% ont été proposés sur les importations chinoises de TiO₂.

La Commission européenne a pourtant retenu, comme période de référence, les données du marché post-COVID, qui ne reflètent pas la réalité économique. L'Europe, par ailleurs, ne produit pas assez de TiO₂ pour couvrir sa demande, les grands producteurs présents sur le territoire européen n'ayant pas suffisamment investi dans l'appareil industriel.

Pleinement conscients de la menace, la Fipec et ses adhérents, ont, avec CEPE, multiplié les actions, des auditions avec la Commission européenne aux tribunes et interviews dans la presse, ne négligeant ni les cabinets ministériels ni nos parlementaires européens.

Petites victoires, quoique décevantes après tous nos efforts : pour la peinture, ces droits ont été convertis en montants fixes (de 0,25 à 0,74 €/kg), et les encres blanches – largement utilisées dans l'emballage – ont été exemptées.

Des impacts industriels préoccupants

Ces droits entraînent une hausse des coûts de production qui pèse lourdement sur les PME, incapables d'absorber ou de répercuter ces surcoûts. Comble de l'ironie, les

annonces de hausses tarifaires des principaux fournisseurs et la fermeture récente d'un des rares sites européens interrogent sur la sincérité des producteurs à l'initiative de la plainte et renforcent d'autant la pression sur nos entreprises.

La Fipecc s'attend à des importations accrues des pays tiers et une perte de compétitivité pour ses adhérents pouvant générer des fermetures de lignes ou de sites et de la destruction d'emplois.

La Fipecc en action : vigilance et dialogue

Ce combat n'est pas terminé. Privilégiant toujours une approche équilibrée, concertée et fondée sur la réalité industrielle, la Fipecc surveille l'évolution des prix et des volumes des importations et prévoit de contacter à nouveau la Commission européenne à l'occasion du premier anniversaire de l'entrée en vigueur des droits.

Simplifier l'économie de nos territoires : une nécessité pour nos filières

La simplification annoncée doit encore devenir réalité. Sur ce chemin long et sinueux, la Fipecc multiplie les actions pour faire valoir les besoins et les spécificités des entreprises qu'elle représente.

Depuis quelques mois, la simplification fait son retour dans les discours, à Paris, comme à Bruxelles. Suppression des CERFA, allègement des bulletins de paie, révision des engagements...

Les propositions ne manquent pas, mais les résultats sont encore à attendre.

Au niveau européen, les efforts annoncés ont toutefois franchi un cap, récemment, avec l'adoption de la directive Stop the Clock (mise en pause) qui a suspendu le calendrier d'échéances et certains seuils pour la directive sur le reporting (CSRD) et celle sur le devoir de vigilance (CS3D). En France, la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (loi DDADUE) - c'est inédit - confirmait les reports et allègements votés, en alignant le droit national sur ces évolutions.

Sur ces textes européens, le retravail du contenu commence au moment où certains dirigeants européens s'expriment en faveur d'une suppression totale (Allemagne et France) que nous saluerions.

Côté national, l'élan reste fragile. Le projet de loi simplification peine à avancer : amendements jugés irrecevables, objectifs détournés ou contestés (assouplissement de la solarisation des toitures pour les collectivités). La philosophie initiale du projet tend à être oubliée aux dépens des acteurs économiques et de l'industrie en premier lieu.

La Fipecc dans l'action

Dans ce contexte, la Fipecc poursuit son action de plaidoyer tout en portant des propositions concrètes et pragmatiques, dans le cadre de rendez-vous ciblés avec les parlementaires et les cabinets ministériels. Elle s'appuie également sur les relais collectifs du MEDEF et de France Industrie, en apportant sa voix d'industrie de spécialités. L'objectif est clair : mettre en avant les contraintes des industriels et redéployer un cadre réglementaire ne freinant plus l'innovation et la R&D, réponses premières aux enjeux des transitions.





Marie-Dominique Aeschlimann, sénatrice des Hauts-de-Seine, Jean-Marc Barki, président de l'Aficam, Jean-Luc Fugit, député du Rhône, Jacques Menicucci, président de la Fipec

Mars 2025 : un mois clé pour la valorisation des métiers de la chimie

En mars 2025, la Fipec a renforcé sa mobilisation pour l'attractivité des métiers lors de deux temps forts complémentaires : le Village de la Chimie et les Rencontres de la Peinture Anticorrosion (RPA).

Au Village de la Chimie (7-8 mars), la Fipec et ses adhérents ont mis en avant la chimie de formulation et ses métiers auprès de 10 000 visiteurs et 17 000 autres à distance (jeunes, étudiants, familles et personnes en reconversion). Le stand, très fréquenté, a marqué les esprits grâce à l'implication de nos entreprises et au jeu-concours ludique et interactif. La conférence animée par Cédric Baudet pour la Fipec a mis en lumière les engagements du secteur en matière de durabilité et d'innovation.

Plusieurs élus et responsables politiques ont noté l'engagement de notre filière.

Les 26 et 27 mars, les Rencontres de la Peinture Anticorrosion ont prolongé ce travail de terrain, visant, cette fois, les professionnels, prescripteurs et industriels. Avec 900 participants et 85 exposants, l'événement a dépassé sa fréquentation-record. Notre intervention sur la Responsabilité Élargie du Producteur a souligné le lien entre compétences, enjeux environnementaux et adaptation technique.

Le chiffre

98

C'est le nombre de candidatures collectées à l'occasion du Village de la Chimie 2025, via le stand Fipec et le job board de la fédération. Un vivier précieux composé de profils variés : stagiaires, alternants, jeunes diplômés, candidats à la reconversion. Une preuve concrète que la chimie de formulation suscite l'intérêt.

Former aujourd'hui, pour transformer demain

Face aux tensions sur les recrutements et à la nécessité d'accompagner les transitions faire connaître les métiers et montrer une image moderne, utile et engagée de la chimie de formulation est une priorité. La Fipec continuera de les valoriser ce levier essentiel.



Une année sous le signe de l'innovation... et du retour au 42

Depuis juillet 2024, l'équipe de la Fipec a réintégré ses locaux historiques au 42 avenue Marceau, Paris 8e, à l'issue d'une année complète de travaux.

Ce retour marque une nouvelle étape pour la fédération, qui dispose désormais d'espaces modernisés et pensés pour favoriser le travail collaboratif, l'accueil des adhérents et l'organisation d'événements professionnels.

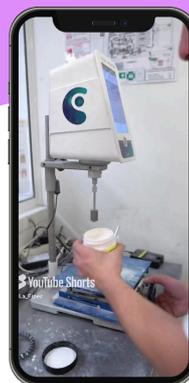
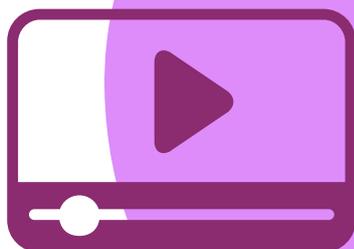
À cette occasion, une conférence sur l'intelligence artificielle animée par le cabinet PONG GmbH a permis d'explorer les perspectives de l'IA dans la formulation, la production ou la conformité réglementaire. Le président de la Fipec, Jacques Menicucci, a profité de ce moment fédérateur pour saluer l'engagement collectif autour de ce projet de rénovation et rappeler l'ancrage historique de la fédération dans la défense des métiers de la chimie de formulation.

Vidéos

Vous voulez en savoir plus sur nos métiers ?

Consultez nos 3 vidéos Wilbi :

- agent de production
- technicien de formulation
- chargé d'affaires techniques et réglementaires



FILIÈRE

Loi AGECE : la Fipec auditionnée par la mission d'information du Sénat

Le 13 mai, à l'invitation de M. Jacques Fernique et Mme Marta de Cidrac, rapporteurs de la mission d'information de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable sur la loi AGECE, la Fipec a participé à une table ronde consacrée aux acteurs économiques des matériaux de construction.

Représentée par Guillaume Frémeaux, Président du Sipev et d'Haghebaert & Frémeaux, Laurent Prigent, Responsable Environnement et Pierre-Henri de Longcamp, Directeur du Pôle Influence, la Fipec a notamment mis en avant :

- la nécessaire coordination des différentes filières REP applicables à une même entreprise,
- l'indispensable prise en compte des difficultés d'organisation de la collecte par les metteurs au marché, ayant recours à des personnes non formées à la collecte de déchets potentiellement dangereux,
- le principe de réalité notamment sur la gestion de la récupération des déchets,
- l'inadaptabilité de la notion de réemploi pour nos matériaux déjà utilisés,
- les barrières réglementaires freinant nos initiatives de recyclage et de réemploi (pots se prêtant à une deuxième vie ou reliquats de productions).

Afin de toujours mieux faire entendre les enjeux liés à la mise en œuvre des réglementations, la Fipec est à la disposition permanente des élus et de l'administration.

VIE DE LA FÉDÉRATION

Des nouveaux chez les permanents:

Nathaëlle Astier

rejoint l'équipe de la Fipec en tant que chargée de communication. Diplômée d'un Master en Management de Projets à l'Université de Montpellier en 2023, Nathaëlle s'est spécialisée dans la communication. Riche d'un stage, puis d'une alternance d'un an dans une agence de communication, elle était, précédemment, chargée de la communication d'une salle de sport. Depuis son arrivée il y a quelques semaines au sein du Pôle Influence, Nathaëlle s'occupe, notamment, de la création de contenus, de la veille média et de l'événementiel.



Simon Colin

rejoint l'équipe au poste de chargé d'études techniques et réglementaires. Diplômé de l'Escom avec une formation chimie spécialité formulation et matériaux, Simon a réalisé un stage puis un VIE chez l'un de nos adhérents après plusieurs stages dans l'agroalimentaire. Il intègre le Pôle Technique et Réglementaire et devient également le référent du Snfores, le syndicat des fabricants de résines.



42 avenue Marceau
75008 Paris

fipec.org

0153 23 00 00

contact@fipec.org

